VALANTE

FICHE · ÉPARGNE RETRAITE

PRÉPARER VOTRE RETRAITE

PER

Plan d’épargne retraite individuel

Moins d’impôt aujourd’hui, une épargne pour demain.



Le principe

Le PER individuel vous permet de constituer une épargne pour la retraite grâce à des versements libres ou programmés. Vous investissez sur les supports proposés par le plan, selon votre horizon et le risque accepté.
À la retraite, l’épargne issue de vos versements volontaires peut être récupérée en **capital, en rente ou en combinant les deux**, sauf option irrévocable contraire.

Vos versements peuvent réduire l’impôt

Les versements volontaires déductibles diminuent le **revenu imposable**, dans la limite de votre plafond disponible. Le gain dépend de votre tranche marginale d’imposition (TMI).

Pour 10 000 € versés et déductibles :
3 000 € d’IR économisé à TMI 30 %
4 100 € à TMI 41 %
4 500 € à TMI 45 %

À TMI 41 % : vous placez 10 000 € pour un effort après avantage fiscal de **5 900 €**, avant frais et fiscalité de sortie.

Exemples supposant une déduction intégrale dans la même tranche et un plafond suffisant. Il s’agit d’une **économie d’impôt à l’entrée, pas d’un rendement garanti**. Les sommes déduites seront fiscalisées à la sortie selon les règles applicables.

Plafond : adapter le versement

Consultez le **plafond épargne retraite** de votre avis d’impôt. Il tient compte de votre situation et des cotisations déjà retenues ; règles spécifiques pour les indépendants.

Des plafonds non utilisés peuvent être reportés selon leur millésime. Une mutualisation est possible pour les couples mariés ou pacsés imposés ensemble.

Depuis 2026, les versements effectués **à partir de 70 ans ne sont plus déductibles**. Vous pouvez aussi choisir de ne pas déduire un versement pour alléger sa fiscalité de sortie.

Les plus du PER

- Préparer un capital ou un revenu complémentaire pour la retraite.
- Réduire le revenu imposable pendant la vie active, sous plafond.
- Épargner progressivement, à votre rythme.
- Diversifier les supports et adapter le risque à l’approche de la retraite.
- Fractionner la sortie en capital pour organiser vos besoins et votre fiscalité.

L’intérêt fiscal est notamment à étudier si votre taux d’imposition à la retraite devient inférieur à celui de la déduction.

Visualisez votre effort dans le temps

250 € / mois
pendant 20 ans
60 000 € versés

Ce montant représente uniquement le cumul de vos versements : **hors performance, frais et fiscalité**. La valeur finale peut être supérieure ou inférieure selon les supports.

À TMI constante de 30 %, si les 3 000 € annuels sont intégralement déductibles, l’économie d’IR serait de **900 € par an**. Elle peut être réinvestie pour renforcer l’effort d’épargne, sans garantie de gain.

Disponibilité & fiscalité de sortie

Épargne en principe bloquée jusqu’à la retraite, sauf cas légaux : accidents de la vie et achat de la résidence principale. Achat de résidence principale exclu pour les versements obligatoires.

Sortie en capital après déduction : les versements récupérés sont imposés au barème de l’IR, sans abattement de 10 % ; les gains sont taxés séparément selon le régime applicable.

Sans déduction à l’entrée : les versements récupérés sont exonérés ; les gains restent imposables. La rente suit d’autres règles selon l’origine des sommes.

Choisir le bon plan : comparer les frais, les supports et les modes de gestion. La gestion pilotée à horizon réduit progressivement le risque, sans supprimer le risque de perte en capital. Les garanties éventuelles dépendent du contrat et du support. Conservez une épargne disponible pour les imprévus.

VALANTE vous accompagne : plafond disponible, économie d’impôt, supports et préparation des sorties.

Illustration créée pour cette fiche · non contractuelle.